



# ACTUALISATION DES DOSSIERS CENTRE DE LOISIRS 2024/2025

VILLE DE COLOMIERS

Pôle Education, Loisirs Educatifs, Activités Physiques et Sportives

## Responsable de l'enfant

NOM .....

Prénom .....

## Mon enfant / Mes enfants

NOM .....

Prénom.....

Ecole fréquentée.....

Niveau.....

NOM .....

Prénom .....

Ecole fréquentée.....

Niveau.....

## INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS AUX CENTRES DE LOISIRS (Mercredis et Vacances)

### Réservations obligatoires pour pouvoir être admis au Centre de Loisirs

Dès que votre dossier aura été validé en mairie vous recevrez un mail de confirmation et vous pourrez faire dans un deuxième temps les :

Les inscriptions et les réservations directement sur votre compte du portail selon un calendrier établi disponible dans : Mon dossier - mes documents dématérialisés.

- 1) Inscription dans l'onglet INSCRIPTION
- 2) Réservation dans l'onglet PLANNING-RESERVATIONS

**BUS** : si vous souhaitez utiliser le BUS du Centre de Loisirs il faudra **INSCRIRE** l'enfant à l'activité **BUS Mercredis et/ou Vacances** en précisant l'arrêt qui est à choisir dans la plaquette « RAMASSAGE BUS CABIROL » disponible dans vos documents dématérialisés et **SURTOUT penser à faire les réservations des mêmes jours que l'activité Centre.**

**TYPE DE REPAS SOUHAITE**

Sans porc

Sans viande

## AUTRES PERSONNES QUE LES PARENTS A CONTACTER OU AUTORISEES – SEULS CES 2 CONTACTS SERONT PRIS EN COMPTE

### CONTACT 1 :

NOM Prénom : .....

Lien de parenté avec l'enfant : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

A CONTACTER EN CAS D'URGENCE \*

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE \*

\*Cocher les cases correspondantes

### CONTACT 2 :

NOM Prénom : .....

Lien de parenté avec l'enfant : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

A CONTACTER EN CAS D'URGENCE \*

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE \*

\*Cocher les cases correspondantes

## CONTACT

**Pôle Education, Loisirs Educatifs et Activités Physiques et Sportives**

1 place Alex-Raymond, BP 30330, 31776 Colomiers Cedex  
Messagerie Portail Famille – service Centres de Loisirs

# CONDITIONS GENERALES ACTIVITES

VILLE DE COLOMIERS

Pôle Education, Loisirs Educatifs, Activités Physiques et Sportives

**Je soussigné(e) .....**

Père       Mère       Tuteur

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur en vigueur dans les différentes structures des Centres de Loisirs de la Commune de Colomiers.

## Je m'engage à respecter

- L'assiduité obligatoire aux activités auxquelles mon enfant est inscrit,
- Le paiement dans les délais prévus des différentes prestations pour lesquelles j'ai optées,
- Toute réservation au Centre de Loisirs entraînera une facturation,
- Toute prise du repas au Centre entraînera une facturation à la journée,
- Pour toute absence fournir un certificat médical sous 8 jours, au-delà les réservations seront facturées.

**J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées** par l'encadrement de la ou des structures dans lesquelles il est inscrit.

**Je décharge les organisateurs de toutes les responsabilités en cas d'accidents** qui pourraient survenir :

- Avant la montée ou après la descente du transport associé à l'activité,
- En dehors des heures d'ouverture et de fermeture des diverses structures.

**Je m'engage** à contracter une assurance individuelle accident, obligatoire, pour participer aux activités. En l'absence de cette assurance, les frais engagés, pour votre enfant, seront réclamés par la commune.

**J'autorise le Directeur ou l'Educateur de la structure** à prendre toutes les dispositions nécessaires y compris les interventions d'urgence médicales ou chirurgicales sur avis du médecin consulté.

---

## Droit à l'image

---

Les services municipaux ou leurs prestataires peuvent être amenés à prendre des photographies et/ou des vidéos de vos enfants pendant les activités à des fins de valorisation sur les supports de communication de la Commune. Pour autoriser la Ville à utiliser ces images, vous devez remplir le formulaire dédié qui sera disponible auprès des directeurs de structures ou mettre à jour sur le portail famille.

*Nous, responsables légaux, nous engageons en cas de séparation à fournir le jugement de divorce ou la convention homologuée par le juge aux Affaires Familiales (si document existant).*

*En l'absence de jugement, les responsables légaux détenant l'autorité parentale seront habilité.e.s à venir chercher l'enfant.*

**J'ai lu et j'accepte les conditions générales**

La loi N°78-617 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification sur les informations les concernant.

Pôle Education, Loisirs Educatifs et Activités Physiques et Sportives

www.ville-colomiers.fr  
**COLOMIERS** 